

## RENTREE 2015 DANS LES ESPÉ

Bilan établi en partenariat collectif SNESup et SNEP (FSU) - 7 septembre 2015

Pour le ministère "Tout n'est pas parfait, mais cela va dans le bon sens" ! Hélas, sur le terrain, la réalité est tout autre. Faute d'une véritable ambition, la formation qui se traduit par une carence des moyens à la hauteur des besoins réels.

### 1/ les affectations

- des fonctionnaires stagiaires (FS) affectés sans aucune prise en compte de leur lieu de formation, 100, 150, 200 km d'éloignement, sans parler de l'éloignement du domicile familial le cas échéant (Toulouse, Nantes) ;
- des FS affectés dans une académie qui n'assure pas la formation dans leur discipline (Amiens) ;
- une FS ayant effectué un déménagement dans un département voisin suite à une première affectation en juillet, obligée de déménager à nouveau dans un autre (avec tous les frais afférents) : il y avait erreur dans son affectation...
- des FS dont l'affectation interrompt la continuité de leur parcours de master (M2 en deux ans, interruption pour DU, oubli d'un justificatif...).

La cause : tous les FS enseignants et CPE sont d'abord considérés comme des "moyens d'enseignement" et peu importent les conséquences de cette gestion sur leurs conditions de formation.

### 2/ Le manque patent de ressources pour assurer la formation

- dans de nombreuses ESPÉ (Nice, Nantes, Poitiers, etc.), on est contraint de choisir : soit on assure une direction de mémoire ou écrit réflexif (censé être au cœur de la formation universitaire), soit on assure des visites sur les lieux de stage (pour garantir la professionnalisation), soit on assure les heures d'enseignement !
- certaines directions d'ESPÉ laissent aux enseignants le soin de résoudre la quadrature du cercle : pseudo-recherche, une seule visite dans l'année, gonflement des effectifs des groupes (non-respect des normes de dédoublement à Bordeaux, Nantes) ; d'autres prennent des mesures drastiques : baisse de 20% de la formation pour les M2 (Bordeaux), pour des formations déjà extrêmement réduites avec un mi-temps en responsabilité !
- recours massif aux heures complémentaires et aux vacances, laissant penser qu'une direction de mémoire ou l'activité de conseil en visite de stage peut s'improviser.

***Il faudrait un plan de recrutement de formateurs en urgence dans les ESPÉ, à la hauteur des besoins d'une formation de qualité !***

### 3/ des conditions de rentrée impossibles !

- les effectifs ne cessent de s'alourdir, les parcours dits "adaptés" une gageure. Malgré de nouvelles appellations, tout le monde entre dans les mêmes cases !
- la réduction, parfois drastique, de locaux de formation dans plusieurs ESPÉ (Nantes, Nice, Amiens, etc.) accroît la difficulté de construire des emplois du temps, allonge les journées de travail. Et les dits locaux ne sont parfois pas opérationnels !

## Mémoire de Master MEEF : la grande amnésie ?

Le texte promis par le ministère concernant le mémoire devait sortir avant la rentrée. On l'attend toujours. Le pré-rapport du Comité de suivi présidé par D. Filâtre stipule que le mémoire est un travail indispensable pour tous, adaptable aux différents parcours etc., mais concrètement, dans les ESPÉ, les conditions pour mettre en œuvre ne sont pas réunies : heures de recherche réduites dans les maquettes (en concurrence avec le suivi de stage et les autres UE), peu d'enseignants chercheurs dans les équipes. Encore une fois une très grande distorsion, entre l'affichage politique et la traduction sur le terrain.

### Crise du recrutement

Dans son dossier de presse de la rentrée : <http://bit.ly/1EJjVLg> (sur la FDE, pages 13 et 14), le ministère se satisfait de la hausse des recrutements. Et pourtant, à quelques jours de la rentrée, les annonces fleurissent chez Pôle Emploi à la recherche de PE pour des contrats de 3 à 11 mois (vacances non payées ?) : Vagney, 11 mois, 6h/semaine, 255€ ; Neufchâteau, 11 mois, 18h/semaine + 1h30 d'APC, 803€ ; Neufchâteau, 3 mois, 12h/semaine + 1h30 d'APC, 509€ ; Saint-Pierre-et-Miquelon, 12 mois, 2155€ pour bac + 5 en priorité, à défaut bac + 3...

Pour la ministre, les indicateurs sont, paraît-il au vert. On ne doit pas avoir les mêmes !

### Apprentissage : alternance en M1 et création des « apprentis de la fonction publique »

Le dossier de presse du MEN de la rentrée 2015 : <http://bit.ly/1EJjVLg> (sur la FDE, pages 13 et 14) nous donne quelques renseignements

Trois priorités pour la FDE,

- l'apprentissage comme modèle de formation avec le remplacement des étudiants par des "étudiants professeurs apprentis" dès le M1 (Créteil, Guyane),
- les concours à professionnaliser pour s'adapter au public des apprentis (évidemment, avec 200h de formation de moins en M1...),
- la recherche – qui maintenant s'éloigne des chercheurs au profit de la recherche partenariale avec les entreprises. Rassurant, non !?

**L'apprentissage :** *“Nos priorités pour cette rentrée. Une formation ouverte à la voie de l'apprentissage. Deux expérimentations seront lancées en septembre (Créteil pour le premier degré et la Guyane pour les premier et second degrés) pour un cursus master MEEF par la voie de l'apprentissage donc avec une alternance dès le M1. Les emplois d'avenir professeur (disposition dérogatoire du cadre général des emplois d'avenir) seront progressivement remplacés par des étudiants professeurs apprentis qui s'insèrent dans la démarche de développement de l'apprentissage dans la fonction publique. Comme beaucoup d'autres métiers, celui de professeur pourra se préparer par la voie de l'apprentissage avec une véritable pédagogie intégrée de l'alternance et ceci dès la deuxième année de licence*

En audience, en juin 2015, le ministère avait assuré à la FSU que ces M1 en alternance seraient des contrats de droit public, payés au SMIC, et donc régis par le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 comme les AED par exemple, avec spécification d'un certain nombre d'éléments (congé, absence, reclassement, passage devant les CCP en cas de problème...).

Dans la communication de cet été 2015, on bascule vers le dispositif de l'apprentissage, avec contrat de droit privé et un certain nombre de dispositions cadrées par les textes sur l'apprentissage dans la fonction publique + le code du travail (le niveau de rémunération est un pourcentage du SMIC, recours aux prud'hommes en cas de problème). Des questions se posent : prise en compte ou pas des années d'apprentissage dans le reclassement ? jours de carence en cas d'arrêt maladie ? Tout cela reste assez flou. On peut craindre des dérives : rien n'empêche ces "apprentis" de se trouver en responsabilité dans une classe, qui de l'accompagnement et du suivi vu le manque de moyens. Quant à l'obligation de formation, la réduction de 220 heures par maquette à Créteil nous en donne un aperçu...

Ne nous y trompons pas. Cette expérimentation à "petite dose" pour le moment (300 apprentis en M1 annoncés), prépare en réalité une généralisation à la rentrée 2016, à d'autres académies, et dès la Licence. On parle ainsi de 10 000 apprentis dans la FPE en 2017 dont 6000 dans l'éducation – parmi lesquels combien d'apprentis-enseignants ?

### Rapport du Sénat sur les ESPE

Sur la page web de la mission d'information du Sénat sur les ESPÉ (<http://bit.ly/1HUUm88>), on trouve le compte rendu de la séance du 22 juillet 2015 et la synthèse des travaux de la mission d'information sur les ESPÉ :

- sur la gouvernance, les auteurs mettent en avant la nécessité de conforter l'autonomie budgétaire des ESPÉ

(pilotage de la masse salariale par exemple) et de leur donner toute leur place dans le paysage universitaire (préservation des antennes sur l'académie notamment)

- sur les trois "axes forts" des ESPÉ – professionnalisation, recherche, culture commune – sont soulignés à la fois des "avancées" (intégration des personnels terrain, développement de projets de recherche propres, mise en place du tronc commun) et les difficultés existantes : complexité administrative et organisationnelle dans la mise en place des équipes plurielles, professionnalisation insuffisante de certains concours, adossement à la recherche insuffisant et trop faible représentation des enseignants chercheurs dans les ESPÉ (33% des enseignants), morcellement excessif des enseignements du tronc commun...

Il conclut sur la nécessité de penser un *continuum* de formation et sur l'insuffisance de la formation continue, mise en relation avec l'insuffisance de moyens.

La FSU est globalement en accord avec ces constats. Mais quelles propositions alternatives ? c'est sur celles-ci que les débats restent vifs, avec des divergences importantes liées à la fois à la conception du métier et aux investissements nécessaires.

Voir aussi le dossier du SNESUP "Les ESPÉ, an II, côté terrain", en ligne sur le site de [l'Observatoire FDE de la FSU](#)

Pour le ministère, tout cela ne représente que des difficultés sporadiques. Nous, nous considérons la situation assez alarmante, nécessitant débats au sein des ESPE et avec les UFR.

Merci de continuer à nous faire suivre les informations locales (conférence de presse en préparation).

### **Info sélection Master**

Un arrêt du tribunal de Bordeaux juge que le master relève du 2<sup>nd</sup> cycle universitaire et non pas du 3<sup>e</sup> pour le M2 (il s'agit d'un "reliquat" du système antérieur au LMD, où la licence et la maîtrise constituait le 2<sup>nd</sup> cycle et où le DEA/DESS constituait la première année du 3<sup>e</sup> cycle universitaire).

De ce fait, la sélection à l'entrée du M2 devient illégale si la décision du TA de Bordeaux est confirmée. Précisons que les étudiants ayant validé un M1 sont de droit admis en M2, les autres passant toujours par une commission d'admission officielle.

Un certain nombre d'étudiants ont donc déposé cet été des recours contre leur non admission dans divers M2. On en dénombrait plus de douze au 24 août 2015. Etd'autres poursuivent au Conseil d'État après avoir été débouté par le TA de Paris.

C'est une revendication de longue date du SNESUP qui est ainsi remplie. Encore faut-il la faire respecter !

Pour les masters MEEF, cela ne devrait rien changer, sauf à alléger les commissions d'admission des dossiers de nos étudiants ayant validé le M1. L'urgence d'une année de préparation aux concours, située entre le M1 et le M2 est cependant toujours d'actualité pour les étudiants ayant échoué au concours mais ayant réussi leur M1.